



ROYAL COLLEGE
OF PHYSICIANS AND SURGEONS OF CANADA
COLLÈGE ROYAL
DES MÉDECINS ET CHIRURGIENS DU CANADA

Agrément des programmes de simulation

Normes d'agrément



Date: Janvier 2019

Normes d'agrément des programmes de simulation

1. Énoncé de mission et gouvernance

Justification : Cette norme exige que le programme de simulation (ci-après programme) dispose d'un plan lui permettant de remplir son rôle institutionnel en matière de formation, d'activités d'érudition et de recherche, et de sécurité des patients. Cela comprendrait non seulement un énoncé des objectifs, mais aussi une structure organisationnelle afin de favoriser la réalisation de la mission.

1.1 Énoncé de mission et objectifs

- 1.1.1 L'énoncé de mission du programme comprend le but, les objectifs communs et la sécurité des patients. L'énoncé de mission doit soutenir la formation interprofessionnelle et la recherche.
- 1.1.2 Objectifs: Le programme a établi un ensemble d'objectifs dont l'engagement à l'égard des activités de formation interprofessionnelle, la recherche et la sécurité des patients.

1.2 Structure de gouvernance

- 1.2.1 Une structure organisationnelle assure la réalisation de la mission et des objectifs. La structure organisationnelle doit inclure des composantes relatives à l'administration et à la gouvernance.
- 1.2.2 La structure de gouvernance est représentative des fournisseurs de soins de santé qui ont recours au programme.

2. Infrastructure

Justification : Cette norme exige que le programme repose sur une infrastructure qui lui permet de remplir son rôle institutionnel en matière de formation, d'activités d'érudition et de recherche, et de sécurité des patients. Cela comprendrait des ressources financières et humaines, des installations et du matériel.

2.1 Structure financière

- 2.1.1 Des ressources financières permettent au programme de réaliser les objectifs établis par l'organisation.

2.2 Personnel

- 2.2.1 Un administrateur est responsable du programme. L'administrateur a la responsabilité et le pouvoir de gérer le programme, ce qui comprend l'emploi des ressources du programme, soit les ressources financières et humaines, les installations et le matériel.
- 2.2.2 Les enseignants et instructeurs œuvrant dans l'environnement de simulation peuvent compter sur l'aide d'employés de soutien.

- 2.2.3 Un plan de formation continue sur le recours à la simulation et l'utilisation de l'équipement de simulation a été mis en place à l'intention de tous les membres du personnel dont les rôles sont directement liés au perfectionnement ou à la formation par simulation dans le cadre du programme.
- 2.2.4 Des évaluations écrites du rendement du personnel sont effectuées annuellement qui précisent les besoins du personnel en matière d'apprentissage et qui ont une incidence sur la planification du développement professionnel.
- 2.2.5 Un cadre est établi afin d'assurer la confidentialité.

2.3 Corps professoral

- 2.3.1 Un processus est au point pour former les instructeurs du corps professoral qui font partie du programme de simulation.
- 2.3.2 Un processus est en place pour veiller à ce que le rendement de l'instructeur soit régulièrement évalué par des pairs et donne lieu à une rétroaction.

2.4 Installations et matériel

- 2.4.1 Le programme permet l'accès au matériel et à la technologie nécessaires à la prestation des cours indiqués par les utilisateurs.
- 2.4.2 Les intervenants ont produit des évaluations écrites à propos du matériel et de l'espace nécessaires à la prestation des cours.

2.5 Relation avec l'industrie

- 2.5.1 Des politiques et des procédures sont en place afin de définir et de gérer la relation entre le programme et les entités commerciales, ce qui nécessite la définition et la gestion des conflits d'intérêts.

3. Études

Justification : Cette norme exige que le programme comporte un processus d'examen de la qualité qui assure que le contenu et les programmes de cours offerts répondent aux besoins des intervenants et favorisent une amélioration des connaissances, des compétences et des attitudes qui se rapportent à leur(s) secteur(s) de pratique. Ce processus doit être utilisé systématiquement et s'appliquer à tous les cours et programmes d'enseignement offerts dans le cadre du programme. Les programmes devraient permettre de tenir des séances et d'offrir des cours pour l'ensemble des fournisseurs de soins de santé, y compris la facilitation de l'apprentissage dans un cadre interprofessionnel. De plus, les programmes doivent comporter des processus et des stratégies qui assurent que les cours et les instructeurs sont évalués, et que ces évaluations reposent sur les objectifs d'apprentissage établis afin de répondre aux besoins des apprenants et des intervenants. Les évaluations doivent être à la base du processus d'examen de la qualité et servir à modifier et à améliorer la qualité du programme de cours.

3.1 Conception du programme d'enseignement et des cours

- 3.1.1 Évaluation des besoins: Les programmes d'études sont fondés sur l'évaluation des besoins des apprenants (perçus et non perçus).
- 3.1.2 Objectifs d'apprentissage: Chaque cours comprend des objectifs d'apprentissage écrits fondés sur les besoins déterminés.
- 3.1.3 Méthodes et présentation de l'enseignement: il existe des modalités et formats d'apprentissage pertinemment liés et conformes aux besoins déterminés et aux objectifs d'apprentissage.

3.2 Diversité des apprenants et des instructeurs

- 3.2.1 Diversité des apprenants : Il existe des cours qui utilisent ou facilitent l'apprentissage dans un cadre interprofessionnel, s'il y a lieu.
- 3.2.2 Diversité des instructeurs : Le programme a recours à des instructeurs de diverses professions de la santé durant les activités d'apprentissage interprofessionnel.

3.3 Évaluation des apprenants

- 3.3.1 Évaluation des compétences : Un processus est en place afin d'évaluer à des fins de formation la compétence des apprenants en fonction des objectifs d'apprentissage de chaque séance ou cours.

3.4 Évaluation des cours et du programme d'enseignement

- 3.4.1 Évaluation des cours : Un processus mesure l'efficacité des cours individuels, qui découle directement des objectifs d'apprentissage mis au point afin de répondre aux besoins de ses participants.
- 3.4.2 Évaluation du programme d'enseignement : Un processus d'examen de la qualité est en place selon lequel les données sur l'évaluation du programme d'enseignement, portant sur des personnes ou des groupes, servent à modifier et à améliorer le programme d'enseignement et la prestation des cours et des séances en vue d'assurer l'atteinte de tous les objectifs d'apprentissage.
- 3.4.3 Évaluation de programme de simulation : Un processus permet de mesurer dans quelle mesure le programme global respecte son énoncé de mission.

4. Travaux d'érudition et recherche

Justification : Cette norme exige que le programme participe et contribue à la collectivité de la recherche en matière d'éducation des professions de la santé de manière à faire progresser le domaine. On suppose que les apprenants, les instructeurs et les aspects pratiques du programme gagneront de ces activités. Cela comprendrait non seulement la recherche et l'évaluation des processus et produits existants aux fins de l'amélioration et du contrôle de la qualité sur le plan local, mais aussi des activités dont on peut tirer des conclusions générales, comme c'est habituellement le cas pour des travaux d'érudition évalués par les pairs.

Cela serait soutenu par un énoncé particulier présentant un engagement à l'égard des activités de recherche, l'existence d'un personnel formé dans les méthodes de recherche ou capable de collaborer de façon significative avec des chercheurs externes qualifiés et une documentation portant sur l'évaluation ou la productivité en matière de recherche. L'engagement à l'égard du mentorat et de la formation du personnel de recherche est également souhaitable. Bien qu'il ne soit pas nécessaire qu'un directeur de la recherche soit en poste comme tel, il est souhaitable que le programme de simulation soit conforme au programme d'un établissement d'enseignement supérieur dans lequel la recherche est normalement effectuée ou d'une organisation qui fait la promotion d'une telle activité.

4.1 Personnel de recherche

4.1.1 Personnel de recherche – compétences et capacité de mener des recherches et des travaux d'érudition : Le programme a accès à du personnel ou des membres du corps professoral en mesure d'effectuer des recherches indépendantes.

4.1.2 Personnel de recherche – mentorat et formation : Le programme tient compte du mentorat et de la formation à l'intention des chercheurs.

4.2 Activités de recherche

4.2.1 Activités de recherche : La productivité des recherches et les travaux d'érudition est évidente.

4.3 Politiques et procédures

4.3.1 Politiques et procédures : Le programme comporte un mécanisme qui assure la conformité aux instances administratives locales et aux normes professionnelles aux fins des activités de recherche et d'érudition.

5. Sécurité des patients et systèmes de soins de santé

Justification : L'amélioration des soins de santé et la sécurité des patients dépendent de l'évaluation du rendement d'une personne en tant que membre d'une équipe, et de l'équipe en tant que partie du système de soins de santé. La disposition relative à la sécurité, les soins de qualité et la gestion des risques constituent tous des objectifs essentiels du système de soins de santé. La sécurité des patients est définie comme la réduction et l'atténuation des effets des actes dangereux posés dans le système de soins de santé et l'utilisation de pratiques exemplaires éprouvées pour lesquelles on a obtenu des résultats optimaux pour le patient. La gestion du risque dans le contexte des soins cliniques se rapporte aux activités entreprises en vue de déterminer, d'analyser, d'informer et de structurer des processus afin de réduire la probabilité que surviennent des événements négatifs.

Les processus d'amélioration de la qualité et de la sécurité du système n'ont pas bien été intégrés aux stratégies et aux mandats d'enseignement du développement professionnel continu en santé. La méthodologie de simulation offre une occasion unique d'enseigner, d'évaluer et de mesurer non seulement CanMEDS (rôles d'expert non médicaux des médecins et de leurs équipes) mais aussi la connaissance, les compétences et les attitudes requises afin d'améliorer le rendement du système de soins de santé, de l'équipe et des personnes. Les compétences relatives à la sécurité des patients

fournissent un cadre interprofessionnel unique afin d'élaborer des programmes de formation permettant d'évaluer les compétences nécessaires à la prestation de soins de santé sécuritaires.

5.1 Capacité de formation en matière de sécurité

- 5.1.1 Consolide la capacité de formation à l'échelle régionale afin d'améliorer la prestation des soins de santé et la sécurité des patients en tenant compte des besoins systémiques, locaux ou régionaux dans le cadre de l'élaboration des offres de formation.
- 5.1.2 Intègre les compétences liées à la sécurité des patients (ou autres normes reconnues*), avec des offres de formation.

5.2 Évaluation du système et de la sécurité des patients (évaluation des effets)

- 1.2.1 Des technologies de simulation et des processus éducatifs assurent l'évaluation des solutions en matière de systèmes de santé.

Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada
Unité de la pratique, de la performance et de l'innovation
774, promenade Echo
Ottawa, Ontario K1S 5N8
Tel: (800) 668-3740 ext. 390
Courriel: sim-accreditation@collegeroyal.ca